

Décision du Président

Service VOIRIE CIRCULATION TRANSPORTS

Objet Cession d'un véhicule de transports en commun à la mission locale de N° 3842 Nancy

Conformément aux délibérations n°4 du 09 février 1996 et n°23 du 29 mars 1996 prises par le Conseil de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, par lesquelles il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy,

Le Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy

DECIDE

- de céder à titre gracieux un autobus réformé à la mission locale de Nancy, dont le siège social est situé 1, rue Laurent Bonnevey à Nancy,

Il s'agit du véhicule RENAULT SC 10 UO, immatriculé 3035 TV 54 (N° du parc 82), mis en circulation le 17 juillet 1986.

Décision président 07/04/1999

Envoi Préfecture 07/04/1999

Retour Préfecture 08/04/1999

Publication 08/04/1999

Envoi Service 08/04/1999

Exécutoire 08/04/1999

Annexes